

RÉPONSE

au postulat n° 4.124

des députés Alexandre Caillet (UDC/SVP), Aldo Resentera (GRL) et Pierre Gualino (suppl.) (PDCB) concernant le plan directeur cantonal : constructions et installations d'intérêt publique « piste de motocross » du Verney, commune de Martigny (07.05.2008)

Il est bon de rappeler que le plan directeur cantonal (PDc) est un outil de coordination au service de la mise en œuvre des objectifs d'aménagement du territoire décidés par le Grand Conseil. Il fixe les grandes orientations de l'aménagement du territoire dans le contexte global du canton. Les plans d'affectation de zones et les projets concrets de construction ou d'installation doivent tenir compte de ces orientations ainsi que des exigences définies pour la coordination spatiale.

Sur cette base, le Conseil d'Etat avait essayé à l'époque, en collaboration avec les autorités communales de Martigny, de trouver des solutions du point de vue de l'aménagement du territoire pour mettre sur pied une piste de motocross qui satisfaisaient à la fois la protection de la nature et de l'environnement et les règles de sécurité. L'objectif était, avec l'appui des autorités fédérales compétentes en matière de sports motorisés, de pouvoir homologuer sur le territoire cantonal une piste de motocross conforme à la loi, notamment en matière de bruit. Cette piste avait notamment comme objectif d'éviter la moto sauvage sur tout le territoire cantonal et de mettre à disposition des jeunes un lieu où ils pouvaient pratiquer leur sport favori.

Ce projet a été contesté par le WWF et, pour des motifs tenant à la planification, les autorités judiciaires ont renvoyé le dossier aux autorités administratives. Ce dossier est donc aujourd'hui en suspens.

Convaincu de la nécessité de trouver une solution pour l'intérêt des jeunes et pour la sécurité publique, le Conseil d'Etat s'engage à reprendre contact avec la municipalité de Martigny, dès le début de l'année prochaine, pour tenter de trouver une solution dans ce dossier difficile.

Le postulat est ainsi accepté dans le sens de la réponse.

Sion, le 28 novembre 2008